Accoucher à domicile ? L'idée fait son chemin

Entre 2020 et 2021, certaines sages-femmes ont constaté légèrement plus de demandes pour des accouchements à domicile. Si le phénomène reste marginal, il serait lié à différentes peurs des futures mamans concernant la pandémie ou les violences obstétricales.

SOPHIE MÉNARD (ST.)

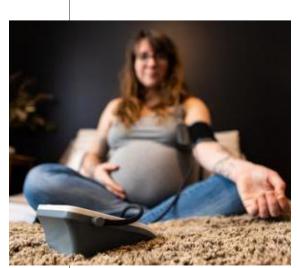
i l'accouchement à domicile (AAD) reste une pratique marginale de nos jours, la pandémie a quelque peu augmenté les demandes auprès des sages-femmes spécialisées. C'est par exemple le cas pour Amala, à Bruxelles, une association de sagesfemmes qui offre un accompagnement complet aux parents avant, durant et après la grossesse. « Nous avons eu légèrement plus de demandes, souvent en dernière minute », confirme Aline Schoentjes, sage-femme chez Amala. En 2021, l'association a reçu 32 demandes, mais seules 16 d'entre elles ont été acceptées. La sage-femme explique que « l'accouchement à domicile est un projet positif qui doit se construire bien à l'avance ». Les antécédents médicaux de la mère, son foyer, la proximité suffisante d'un hôpital... tout doit être examiné avant que les « feux soient au vert ».

Des règles contraignantes

Murielle Conradt, vice-présidente de l'Union professionnelle des sagesfemmes belges, a arrêté de pratiquer les accouchements à domicile depuis septembre 2020. « Pendant la première vague, il y avait beaucoup trop de demandes et j'ai fait un burn-out », déclare-t-elle. « Beaucoup de femmes ont eu peur que leurs aînés ne soient pas acceptés dans les maternités ou de devoir accoucher avec un masque.»

Au-delà des restrictions sanitaires, Céline Derudder, enseignante sage-femme à la haute école de Louvain en Hainaut, constate une « volonté des femmes de se avant le début de la pandémie, des études sur les violences obstétricales ont été menées, des témoignages se sont fait entendre, ce qui a pu orienter certains futurs parents vers d'autres chemins que celui de l'accouchement en milieu hospi-

Jean-Paul Van Gossum, chef de service gynécologie et obstétrique à Saint-Jean, fait part de son expérience durant la pandémie. « La majorité des cliniques ont accepté le papa, les aînés et les grands-parents », explique-t-il.



Coronavirus ou pas, il y a une volonté des femmes de se réapproprier l'accouchement. © BELGAIMAGE.

l'heure actuelle, seul le papa est autorisé à se rendre à la maternité en raison de la flambée de l'épidémie. « C'est un acte très à risque pour le personnel soignant, la mère est bien sûr testée », explique le gynécologue. Si elle est négative, pas besoin du masque pendant le travail. Sinon, il est obligatoire. Depuis le début de la pandémie, le D^r Van Gossum constate lui aussi « une volonté des femmes d'avoir un accouchement plus naturel, moins médicalisé ». « Les patientes ont aussi été laissées plus tranquilles après l'accouchement pendant la pandémie. Elles appréciaient et, souvent, le premier contact et l'allaitement se passaient mieux », témoigne le gynécologue. « Nous réfléchissons à créer une à deux salles non médicalisées, à limiter les vi-

Neuf femmes sur dix font toujours le choix d'accoucher en maternité, selon une étude de la plateforme citoyenne Naissance respectée

sites à la maternité, nous travaillons à éviter les épisiotomies...», affirme-t-il. Selon lui, la demande pour les accouchements à domicile n'est pas rencontrée en raison du manque de sages-femmes indépendantes qui le pratiquent. Il nuance cependant et exprime de « grosses réticences » face aux AAD, surtout pour les mamans qui accouchent du premier enfant. « Dans une salle non médicalisée en hôpital avec une sage-femme, le gynécologue est dans la pièce d'à côté en cas de problème. L'accouchement reste un réapproprier l'accouchement ». Même acte impliquant la vie de deux personnes, celle de la mère et celle du bébé », rappelle-t-il.

Une option peu choisie

Le nombre de naissances diminue depuis une dizaine d'années. C'était le cas en 2020, avec 113.739 bébés, soit 2,9 % de naissances en moins par rapport à 2019, selon l'Office belge de statistiques Statbel. En revanche, les accouchements à domicile ont légèrement augmenté cette même année, avec 61 dans la Région de Bruxelles-Capitale et 128 en Wallonie, selon les chiffres du Centre d'épidémiologie périnatale (Cepip). En Flandre, les AAD s'élevaient à 406 en 2020. Une différence de taille avec la Wallonie qui n'en est pas vraiment une car, rapportés à la population, les AAD sont à peine plus élevés en Région flamande que chez les francophones.

Le choix de l'AAD reste cependant marginal, car neuf femmes sur dix font le choix d'accoucher en maternité, selon une étude de la plateforme citoyenne Naissance respectée. « Cette hypermédicalisation de l'accouchement s'est produite progressivement après les années 50 », rapporte Aline Schoentjes. Pour elle, ce n'est pas une mauvaise chose. « Les sages-femmes libérales et les hôpitaux sont complémentaires », assure-telle. « L'important reste d'être informé des options possibles et de faire le choix qui nous correspond », conclut la sageBRUXELLES

Quelque 207 pour lutter contre le racisme

Le parlement bruxellois a clôturé mardi les travaux des Assises de lutte contre le racisme, après avoir entendu et approuvé le rapport de recommandations formulées par la société civile. Un rapport qui égraine 207 recommandations à l'adresse des différents niveaux de pouvoir. Telles que lutter résolument contre l'antisémitisme, éduquer à la citoyenneté ou encore réviser la loi Moureaux afin de sanctionner l'opinion raciste et pas seulement l'incitation à la haine. Nées à l'initiative du président d'assemblée moins d'un an après la manifestation contre le racisme et les violences policières à Bruxelles, les Assises devaient déboucher sur une résolution adressée au gouvernement. Durant huit mois, 35 experts, syndicats, acteurs de terrain et associations ont été entendus dans le cadre de six panels thématiques (statistiques, logement, emploi, espace public, prévention, affaires sociales). « Nous disposons maintenant d'un état des lieux du racisme et de l'antisémitisme », s'est félicité le président Rachid Madrane (PS). « Force est de constater que ces recommandations ne font pas l'objet d'un consensus. Le rapport va être transmis au gouvernement bruxellois auquel il reviendra de trancher. » Ainsi qu'à la secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances, Nawal Ben Hamou (PS), pour l'élaboration du plan régional de lutte contre le racisme qui viendra ensuite intégrer le plan interfédéral. Pour le PTB, dans l'opposition, « les Assises contre le racisme n'ont abouti à rien du tout ». SO.M.

MÉTRO BRUXELLOIS

Plus de 1.600 signatures recommandations pour l'employé de la Stib qui a filmé la tentative de meurtre



Plus de 1.600 travailleurs de la Stib ont signé une pétition en ligne appelant la direction de la société de transport à faire preuve de clémence envers l'employé qui a filmé les images de la caméra de surveillance montrant la tentative de meurtre qui a eu lieu vendredi soir à la station Rogier. La porte-parole de la Stib, Françoise Ledune, a expliqué mardi que la situation est en train d'être évaluée et qu'aucune décision n'a encore été prise. Pour rappel, Benjamin P., un Français de 23 ans, a poussé une femme qui lui était a priori inconnue dans le dos. Elle est brutalement tombée sur les rails de la station Rogier alors qu'une rame était en approche. Le conducteur a effectué un freinage d'urgence et a pu s'arrêter avant de la heurter. Le suspect a été arrêté peu de temps après les faits dans la station de métro De Brouckère. Dans l'heure qui a suivi l'incident, un travailleur de la Stib a filmé avec son GSM les images montrant la tentative de meurtre qui étaient diffusées sur un moniteur du dispatching. La vidéo est ensuite parvenue à des collaborateurs de la Stib, puis à des journalistes avant d'être plus largement partagées sur les réseaux sociaux et par des médias. Le dispatcheur qui a filmé les images est suspendu depuis samedi. BELGA

